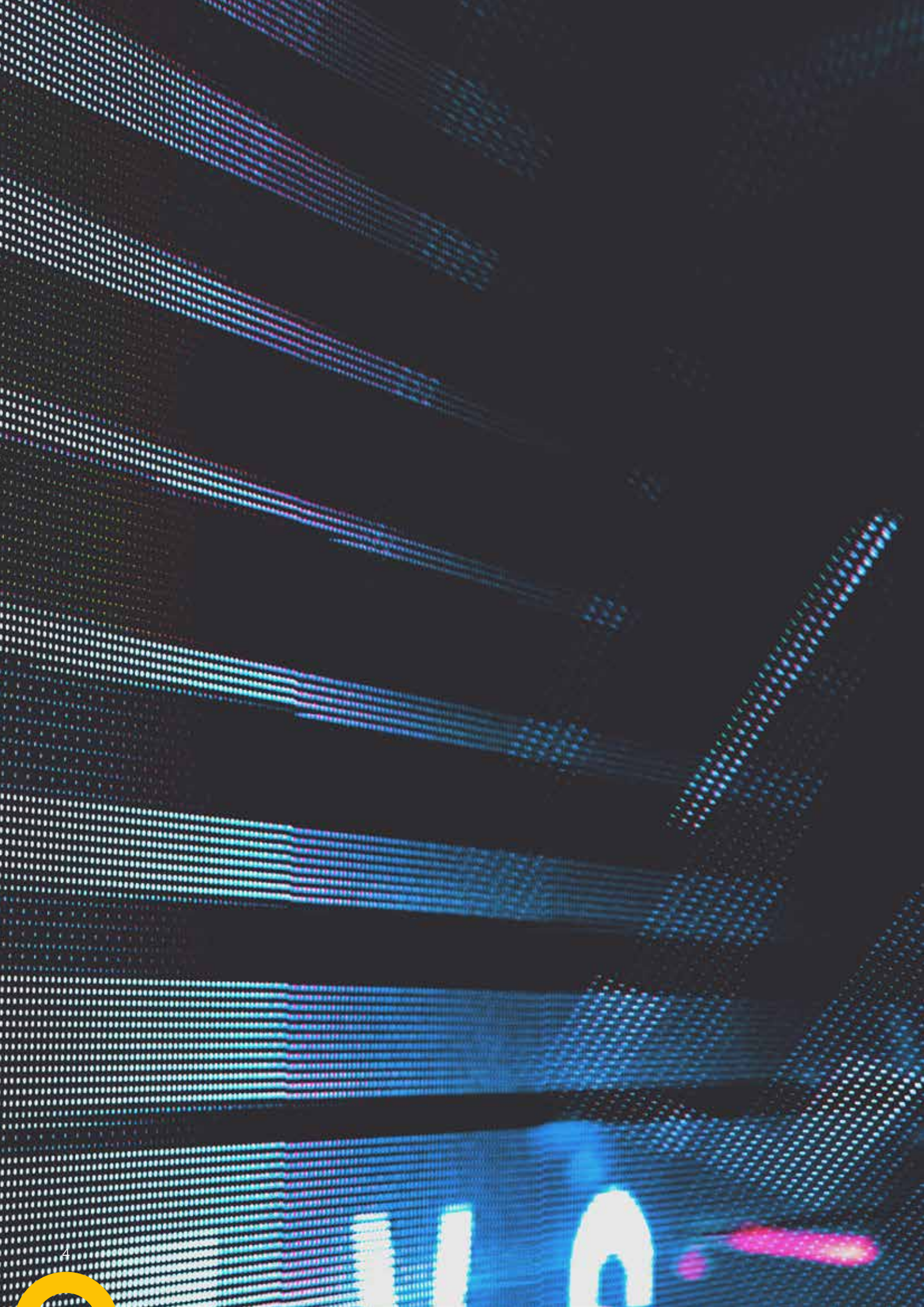




RAPPORT ANNUEL 2018



| | |
|--|-----------|
| 1. Le mot de la direction générale | 5 |
| 2. La mutualisation des infrastructures | 6 |
| Data Center Régional | 6 |
| IRISnet, le réseau à large bande | 7 |
| wifi.brussels, le réseau régional de wifi gratuit | 7 |
| Fiber to the School | 8 |
| 3. La mutualisation des plateformes et services ICT | 9 |
| A - Les plateformes | 9 |
| Plateforme de vidéoprotection | 9 |
| Zone de basses émissions (LEZ) | 10 |
| NOVA 5 | 11 |
| District Team | 12 |
| Espace Client sur l'extranet | 12 |
| Cahier du CIRB n°38 - Un nouveau départ pour l'informatisation des pouvoirs locaux | 13 |
| BOS | 14 |
| Fix My Street | 14 |
| Nouveau design pour IRISbox | 15 |
| B - Les services | 16 |
| Protection et sécurisation des données | 16 |
| E-catalogue du CIRB | 17 |
| Nouvel accord-cadre | 17 |
| Espace Public Numérique | 18 |
| 4. La mutualisation des données | 19 |
| L'intégrateur de services régional Fidus | 19 |
| Le portail opendatastore.brussels | 19 |
| UrbIS source authentique | 20 |
| 5. La mutualisation des ressources humaines | 21 |
| 6. Partenariats | 22 |
| 7. Coupole Smart City | 24 |
| Les indicateurs smart city 2014-2019 | 24 |
| Le programme 2017-2019 d'événements | 25 |
| Le portail smartcity.brussels | 26 |
| Smart Parking for Disabled People | 26 |
| Stratégie et vision | 27 |
| 8. Perspectives d'avenir | 28 |
| 9. Comptes et bilans | 29 |
| 10. Exécution budgétaire | 32 |



1. LE MOT DE LA DIRECTION GENERALE

L'émergence des nouveaux modes de communication a bouleversé le monde : les outils numériques sont aujourd'hui omniprésents dans le cadre des services publics. Et cette transformation digitale exige une gestion adéquate.

Il s'agit désormais de **proposer des services centrés sur les besoins des citoyens, grâce à la convergence des données**. C'est adapter à la gestion urbaine le mode de fonctionnement des plateformes numériques : mieux servir le public grâce à la connaissance affinée que l'on peut déduire des données (qui est le citoyen ?, quelle est sa situation personnelle ?...). Non seulement pour répondre aux besoins du citoyen, mais aussi pour lui offrir des services de manière proactive et personnalisée.

Une telle transformation impose une révision profonde de l'architecture numérique (applications, plateformes, partenariats...). **Un véritable écosystème informatique doit être mis en place pour porter ces développements**. Il devra être encadré par une gouvernance numérique adéquate. Ce sont notamment ces deux objectifs que nous développons dans notre Livre blanc 2019-2024 publié à l'occasion des élections régionales¹.

L'exercice 2018, qui est l'objet de ce rapport annuel, est un peu particulier puisque c'est le dernier exercice complet de la Direction Générale qui a dirigé le CIRB depuis sa création. Après le départ de Monsieur Robert Herzelee en juillet 2018, je quitterai moi aussi mes fonctions en 2019.

Il n'y a pas de stratégie informatique régionale sans vision transversale. Au cours de notre mandat, nous avons eu la satisfaction de convaincre, de rassembler et d'impliquer de nombreuses administrations locales et régionales autour de notre vision. Mutualisation et synergie ont en effet constitué le credo du CIRB.

Je ne doute pas que nos successeurs poursuivront notre mission, tout en y apposant leur empreinte, afin d'ancrer la Région de Bruxelles-Capitale dans l'ère numérique au service de tous !

Hervé Feuillien
Directeur général



¹ « Les enjeux de la transformation numérique au service des citoyens » est disponible sur demande via le Service Communication du CIRB ou sur notre site internet www.cirb.brussels, sous l'onglet « Quoi de neuf ? », puis « Publications ».

2. LA MUTUALISATION DES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures sont le squelette sur lequel viennent se greffer tous les services IT. La transformation digitale s'appuie sur ces ossatures pour renforcer et stimuler les (nouveaux) services numériques. Il importe donc de veiller à la pérennité et la solidité de ces fondations.

Le Data Center Régional

Concomitamment à l'essor d'Internet et des plateformes informatiques, il a été indispensable de déployer des infrastructures pour stocker et faire transiter les données numériques.

Un data center, local sécurisé avec des serveurs informatiques, est emblématique de ces infrastructures. Mais aujourd'hui, il n'est plus, ni nécessaire ni utile, que chaque institution dispose de sa propre salle serveurs. Grâce à la mutualisation, il est possible de ramener sous un seul Data Center Régional (DCR)² des serveurs dans lesquels différentes administrations viennent héberger leurs données.

Le projet de Data Centre Régional répond ainsi à la dispersion de multiples salles serveurs en Région bruxelloise (100 salles et près de 2.000 machines), avec tout ce que cela représente d'éparpillement de moyens (humains et financiers), de technologies disparates, de risques liés à la sécurité, etc.

Une **vingtaine d'administrations ont déjà consolidé tout ou partie de leur infrastructure dans le Data Center Régional**, parmi lesquelles le Service Public Régional Bruxellois (SPRB), la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), Bruxelles Environnement, Innoviris et les communes d'Evere, Saint-Gilles, Schaerbeek et Watermael-Boitsfort.

Le DCR actuel se répartit sur trois sites distincts : avenue des Arts, SIAMU et ULB. Malgré les deux phases d'extension en 2012 et 2014, la capacité maximale des sites, et donc les performances, sont déjà atteintes. D'où l'aménagement d'un nouveau site dans un bâtiment de Sibelga³ (quai des Usines).

D'une surface de 280 m², ce nouveau site est composé de 78 racks APC 19" et d'une capacité électrique de 400 KVA. La réception du site a eu lieu le 15 juillet 2018. S'en sont suivis le test et la validation du réseau (automne 2018) ainsi que la migration technique des infrastructures hébergées sur les sites SIAMU et ULB.



Début 2019, c'est la migration des services et applications business qui a débuté (Oracle, backup online, vidéo-protection, SAP Hana, sites web des clients) pour se terminer à l'été 2019.

² DCR, c'est une entité qui regroupe plusieurs data centers, en d'autres termes, il s'agit de lieux réels et physiques, géographiquement distincts, où sont regroupés des équipements informatiques, notamment des serveurs, de stockage permettant au CIRB de stocker les données des pouvoirs publics bruxellois, de les traiter et de les protéger.

³ Sibelga est l'organisme public qui gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

IRISnet, le réseau à large bande

Le réseau à large bande IRISnet peut être considéré comme un Metropolitan Area Network (MAN) à l'échelle de la Région. C'est grâce à ce réseau que la Région dispose des ressources nécessaires pour soutenir le déploiement de projets et de plateformes régionaux comme Fiber to the School⁴, wifi.brussels⁵, le Data Center Régional, la plateforme de vidéoprotection⁶, Nova⁷, BOS⁸, etc.

Le réseau est exploité depuis 2012 au sein d'un partenariat public-privé, au travers de la scrl IRISnet⁹ dont le CIRB, la Région de Bruxelles-Capitale et Orange sont les actionnaires fondateurs.

En plus d'assurer les services de base que sont la téléphonie et les connexions data, IRISnet scrl s'est chargée de développer le réseau, de déployer une architecture flexible facilitant l'interconnexion avec d'autres réseaux publics ou privés et de l'orienter vers des services à valeur ajoutée au bénéfice de tous les mandants.

Alors que son maillage s'étend progressivement, le réseau IRISnet multiplie les redondances, de telle sorte qu'une panne ou une coupure soit invisible pour le client final. IRISnet assure par ailleurs un monitoring du réseau jusqu'aux ports des switches de son réseau local si le client souscrit à ce service.

Le réseau s'étend aujourd'hui sur une longueur de **387 km** dont **288 km de fibres optiques**.

wifi.brussels, le réseau régional de wifi gratuit

Permettre au plus grand nombre de se connecter à l'Internet, dans le plus d'endroits possibles, en utilisant la technologie la plus répandue et la moins onéreuse pour l'utilisateur, participe à construire une smart city pour tous : citoyen, touriste, navetteur, étudiant, travailleur...

Le wifi répond à cet objectif et s'inscrit également dans le programme d'actions de la Région bruxelloise de lutte contre la fracture numérique.



220 hotspots, intérieur et extérieur, répartis sur l'ensemble de la Région bruxelloise, offrent une connexion à wifi.brussels : stations de (pré)méto, bâtiments publics (maisons communales, bibliothèques, centres culturels...), espaces publics (place, square, parc...)¹⁰.

Présent dans une zone couverte, tout un chacun peut créer un compte en quelques minutes. Ce compte reste valable 12 mois¹¹. A ce jour, 2 millions de comptes utilisateurs sont enregistrés. **On dénombre, en moyenne, 145.000 connexions quotidiennes, pour une durée de 32 minutes.**

⁴ Lire en page 8.

⁵ Lire en page 7.

⁶ Lire en page 9.

⁷ Lire en page 11.

⁸ Lire en page 14.

⁹ Le terme IRISnet réfère en réalité à trois instruments distincts :

- le marché de télécommunications attribué en 2012 à l'opérateur Orange ;
- la scrl du même nom constituée par Orange, en partenariat avec la Région, le CIRB et les mandants pour développer les services de télécommunications dans le cadre du marché de 2012 ;
- le réseau de fibres optiques en tant que tel, géré par la scrl du même nom.

¹⁰ Une carte dynamique de tous les hotspots est disponible en ligne sur www.wifi.brussels

¹¹ Ceci permet un nettoyage par défaut des comptes dormants et/ou inactifs.

Les sites extérieurs les plus populaires sont la Grand Place, les places Simonis, de la Monnaie et De Brouckère. En sous-sol, les stations où les connexions sont les plus nombreuses sont Gare du Midi, Simonis et Rogier.

Il y a globalement trois fois plus de connexions en semaine que le week-end. Le lieu de connexion se déplace du métro, en semaine, vers les places publiques, le week-end.

Fiber to the School

Après avoir équipé les écoles primaires et secondaires en matériel (tableaux interactifs, ordinateurs, tablettes, serveurs, etc.) dans le cadre du Plan Multimédia entre 1998 et 2014, ce sont les connexions à l'Internet haut débit qui ont été privilégiées avec le projet Fiber to the School. Car les outils, et l'enseignement au et par le numérique qu'ils permettent, appellent une connectivité à large bande. Plus largement, cette connectivité performante des écoles favorise aussi l'insertion des jeunes dans l'économie bruxelloise, largement tournée vers les services en les familiarisant avec les technologies numériques et leurs applications.

Depuis 2014, les écoles secondaires de la Région de Bruxelles-Capitale, tous réseaux confondus, sont progressivement connectées au haut débit (100 Mbps minimum), à raison de 28 établissements par an. L'ensemble des bâtiments sera couvert d'ici fin 2019.

En 2018, 31 écoles supplémentaires ont été connectées au très haut débit, soit 148 établissements au total.

L'investissement est, en moyenne, de 35.000 € par établissement (travaux de voirie et d'acheminement des câbles compris).

Dans sa Déclaration de politique générale 2018-2019 prononcée devant le Parlement régional le 18 octobre 2018, le Ministre-Président Rudi Vervoort a précisé que le dispositif serait étendu aux écoles primaires : « *La Région investira plus de 2 millions d'euros en 2019 dans le programme Fiber to the School pour l'équipement en fibres optiques de nos écoles. Après les écoles secondaires, ce sont désormais les écoles primaires qui bénéficieront d'une connexion Internet à haut débit via le réseau IRISnet* »¹².

Le défi est donc que chaque enfant né en 2019 sur le territoire de la Région bruxelloise accède à une école connectée à l'Internet haut débit pour son entrée en primaire.

Une connectivité performante est évidemment essentielle à tous :

- > au citoyen, à l'entreprise, au secteur public ;
- > pour se former, s'informer, développer son business en ligne, offrir des services administratifs innovants.

C'est pourquoi **le déploiement de cet Internet haut débit ne se limite pas aux écoles**. Les bâtiments publics (maisons communales, administrations régionales, hôpitaux, zones de police, etc.) bénéficient eux aussi d'une connexion rapide en fibres optiques.

Au total 426 sites (écoles comprises) sont connectés en fibre optique, soit 94% de l'objectif à atteindre¹³. Parmi les nouveaux sites connectés en 2018, citons Brugel, Fondation Kanal¹⁴, l'antenne ucloise d'Actiris, le site Sippelberg de la Zone de Police Bruxelles Ouest, la SLRB (site Toison d'Or) et la commune de Saint-Josse (site Brialmont).

Les sites du Parlement bruxellois, du CHU Saint-Pierre (site César de Paepe), les communes d'Auderghem et d'Evere sont désormais totalement redondants.

¹² Le texte intégral de la Déclaration de politique générale 2018-2019 est disponible en ligne <http://www.parlement.brussels/declaration-de-politique-generale-2018-2019-gouvernement-bruxellois/>

¹³ Cet indicateur smart city est explicité en page 24

¹⁴ Lire page 23

3. LA MUTUALISATION DES PLATEFORMES ET SERVICES ICT

L'époque où chaque administration se dotait d'une solution IT achetée sur le marché ou créée de toute pièce est révolue. En effet, la coexistence de solutions hétérogènes auprès de fournisseurs multiples ne permet pas une interopérabilité entre administrations, indispensable à la simplification administrative.

Aujourd'hui, même si chaque pouvoir possède ses spécificités, de nombreuses tâches sont suffisamment similaires à l'échelle de la Région pour envisager des solutions informatiques communes.

A. LES PLATEFORMES

Plateforme de vidéoprotection

En 2014, le CIRB a réalisé une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une plateforme permettant les échanges des images de vidéoprotection. Les évolutions informatiques étaient à maturité pour répondre efficacement, et pour un budget abordable, aux nouveaux besoins urbains en termes de sécurité, prévention, gestion de trafic ou coordination des interventions de terrain des services de police ou de secours.

Aujourd'hui **850 caméras**, gérées par les zones de polices Ouest, Midi, Uccle/Watermael/Auderghem¹⁵, ainsi que par le Port de Bruxelles sont présentes sur cette plateforme. Une passerelle technique est également établie avec les 3.000 caméras de la STIB.

Les demandes liées au service Vidéoprotection affluent. Six commissariats de la zone de police Bruxelles Ouest ont été pourvus de caméras (les 7 autres sont au programme de 2019), tout comme les maisons communales de Berchem-Sainte-Agathe et Saint-Josse ainsi que les crèches et écoles communales de Ganshoren.

Au 1er trimestre 2019, une nouvelle version du logiciel Briefcam pour l'analyse ultra-rapide d'images de vidéosurveillance a été déployée sur une trentaine de caméras (dix dans la commune d'Uccle et vingt dans la zone de police Bruxelles Ouest). Il permet une analyse quasi immédiate d'une (longue) vidéo issue d'une caméra statique : objets en mouvement, reconnaissance sur base de la taille, de la vitesse, de la direction, etc.



¹⁵ La zone de police Bruxelles-Ixelles les rejoindra prochainement. L'objectif final est l'intégration de toutes les zones de police de la Région ainsi que l'ensemble des points de contrôle ANPR.

Une extension de la plateforme a aussi été opérée vers les images captées par les drones de Bruxelles Prévention et Sécurité et mis à disposition des zones de police. Une extension similaire peut s'envisager vers les caméras temporaires (installées lors de grands événements par exemple), de la SNCB, des centres commerciaux, des zonings et des espaces communs dans les hôpitaux, les logements sociaux (hall d'accueil, parkings, etc.).

La Commission de contrôle bruxelloise, instaurée au sein du Parlement régional valide les conditions techniques et légales, le mode de fonctionnement de la plateforme et les mesures de sécurité entourant l'accès aux images. Pour garantir la transparence et la bonne gouvernance du projet, c'est aussi la Commission qui délivre les autorisations d'échanges des images.

Zone de basses émissions (LEZ)

La zone de basses émissions (LEZ – Low Emission Zone) est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Les véhicules les plus polluants y sont interdits à la circulation, en commençant par les diesel les plus anciens¹⁶.



Des caméras intelligentes (dites ANPR¹⁷) scannent les véhicules circulant dans le périmètre de la LEZ. Ces données sont croisées avec celles de la Direction de l'Immatriculation des Véhicules (DIV) au travers de l'intégrateur de services Fidus¹⁸. Les propriétaires des véhicules les plus polluants sont invités à les enregistrer via le guichet électronique IRISbox¹⁹. Après une période de transition (de juillet à septembre 2018), les premières amendes ont été délivrées à partir d'octobre 2018 via Bruxelles Fiscalité (400 amendes en 2018²⁰).

208 points de capture sont répartis sur l'ensemble des voiries de la Région. **Chaque jour, 1.200.000 plaques d'immatriculation sont « reconnues », ce qui correspond à 360.000 véhicules uniques** (un véhicule pouvant être scanné par plusieurs caméras ANPR sur son trajet). Il s'agit du système de contrôle automatique le plus important d'Europe et le premier à utiliser un même outil servant plus d'un objectif (contrôle des véhicules polluants et soutien au travail de la police).

Outre le fait qu'avec cette LEZ la Région rejoint d'autres villes et capitales européennes dans leur lutte pour améliorer la qualité de l'air au bénéfice de tous, la mise en œuvre de la LEZ a été réalisée conjointement par cinq administrations bruxelloises : Bruxelles Environnement, Bruxelles Fiscalité, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Prévention et Sécurité et le CIRB.

La contribution du CIRB est d'ordre technique : mise en place des caméras intelligentes, gestion des images, transfert des données vers le Data Center Régional, développements informatiques sur le guichet IRISbox et l'intégrateur régional de services Fidus. Notons qu'il a fallu développer une solution spécifique pour que les propriétaires étrangers puissent accéder aux formulaires et à IRISBox.

Le système de reconnaissance des plaques intervient aussi au niveau des zones à accès limité (ZAL). C'est le cas de la chaussée d'Ixelles : sans autorisation préalable, aucun véhicule n'a accès à la zone durant une bonne partie de la journée. L'accès aux ZAL est contrôlé via les caméras ANPR²¹.

De même, des caméras ANPR sont utilisées dans le cadre des « contrôles de trajet » (radars tronçons) des tunnels Léopold III et Stéphanie. Les tunnels Porte de Hal et Belliard seront opérationnels en 2019.

www.lez.brussels

¹⁶ Les critères d'accès de la LEZ sont basés sur la norme EURO (indiquée sur la carte grise du véhicule) et sur le type de carburant. Le dispositif est évolutif et un échelonnement est planifié jusqu'en 2025.

¹⁷ ANPR pour Automatic Number Plate Recognition, lecture automatisée de plaques d'immatriculation. Ces caméras permettent aussi aux zones de police de vérifier si une plaque a été signalée volée ou si le véhicule est en ordre de contrôle technique. A terme, elles pourraient aussi contribuer à une gestion active de la mobilité en permettant d'allonger ou de raccourcir les phases des feux de signalisation en fonction de l'intensité du trafic voiture ou piéton, gérer l'éclairage public, interdire l'accès de certains véhicules en période de SMOG, etc.

¹⁸ Lire page 19

¹⁹ Lire page 15

²⁰ Tout véhicule qui n'est pas aux normes est passible d'une amende de 350 €. Tant qu'il ne répond pas aux critères d'accès, il risque un total de quatre amendes par an.

²¹ Une deuxième zone à accès limité sera en vigueur chaussée de Louvain. Le CIRB travaille au déploiement des caméras ANPR dans cet espace.

Nova 5

Nova est l'**outil dédié à la gestion des procédures d'urbanisme et d'environnement**²². La Région bruxelloise est la seule dans le paysage belge qui rassemble, sur une même plateforme, tous les acteurs de l'aménagement du territoire !



L'intérêt pour le citoyen et les entreprises, c'est l'encodage unique des données qui seront par la suite traitées par des administrations diverses.

Autre facilité pour le citoyen : lors du dépôt de sa demande, il reçoit un code qui lui permet de suivre en ligne le trajet de son dossier et de savoir à quelle étape de la procédure administrative il se trouve. La possibilité d'introduire également son dossier en ligne était attendue depuis longtemps. Les derniers obstacles juridiques seront levés avec l'entrée en vigueur prochaine du nouveau CoBAT, le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire. L'entièreté du processus sera alors dématérialisé.

Une nouvelle version de Nova devait être mise en production, simultanément au bénéfice de tous les utilisateurs. Le déploiement a toutefois été retardé. En accord avec les membres du comité de pilotage de Nova, le CIRB a donc pris la décision de postposer le lancement de Nova 5 de plusieurs semaines.

La migration simultanée de 21 clients²³, de 1,6 Tb²⁴ de données (soit 700.000 dossiers, 1.000.000 de documents et 700.000 pièces jointes) ainsi que de 3.000 templates s'est finalement déroulée avec succès en novembre 2018. Elle s'est accompagnée de la formation de 800 agents aux nouvelles fonctionnalités de la plateforme, assurée par le CIRB.

Cette 5^e release de Nova introduit de nouveaux développements pour répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs :

- > plusieurs utilisateurs peuvent travailler simultanément dans un même dossier qui, par exemple, contient des enquêtes publiques émanant de plusieurs communes ;
- > tous les permis, infractions, renseignements urbanistiques... relatifs à une même parcelle sont regroupés pour mieux appréhender l'ensemble d'une situation ;
- > un tableau de bord est personnalisable par chaque agent ou chef de service ;
- > un moteur BPM (Business Process Manager) accompagne le traitement de chaque dossier, évite les erreurs d'encodage et donc, améliore la qualité des données accessibles ;
- > Nova est disponible sur Mac et PC, via un simple navigateur web.

En 2018, Nova compte en moyenne 800 utilisateurs uniques par mois. 740.000 dossiers ont été traités numériquement depuis son lancement, soit 1.300.000 documents et 1.100.000 pièces jointes.

800

C'est le nombre d'agents formés aux nouvelles fonctionnalités de la plateforme par le CIRB.

²² Nova est actuellement utilisée par Bruxelles Environnement, Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP) et les services d'urbanisme et/ou d'environnement des 19 communes bruxelloises.

²³ A savoir les 19 communes bruxelloises, Bruxelles Environnement et la Région de Bruxelles-Capitale.

²⁴ Tb pour Térabit. Cette unité de mesure informatique correspond à 1012 bit.

District Team

Nouveauté 2018, cet outil est destiné à **simplifier et accélérer les procédures dans le cadre des nouvelles domiciliations en Région bruxelloise.**

Développé par le CIRB à la demande de la zone de police Bruxelles-Nord, District Team a été réalisé en étroite collaboration avec ses utilisateurs finaux de manière à répondre à leurs exigences et besoins quotidiens.

L'outil est adapté aux interventions de terrain. Il permet aux agents de quartier de remplir, via une tablette, les divers champs d'un questionnaire rassemblant toutes les informations liées à une nouvelle domiciliation. Elles sont ensuite envoyées aux services communaux concernés pour traitement.

L'application permet également l'insertion de commentaires, de documents, de photos et de signatures électroniques. District Team devrait donc raccourcir le délai de traitement des demandes de domiciliation.

Puisque l'ensemble du processus est numérisé, l'inspecteur ou le commissaire de police peut répartir les dossiers à traiter entre les membres de son équipe, selon la charge de travail de chacun.

District Team pourra rapidement être mutualisé auprès des autres zones de police de la Région si elles en expriment le souhait.

Espace Client sur l'extranet

Lancé en mai 2018, l'Espace Client comporte une série d'informations et de documents relatifs aux produits et services auxquels chaque client a souscrit.

C'est une facilité pour nos clients qui voient ainsi **rassemblées en un seul endroit, via un accès sécurisé, toutes les informations dont ils ont (ou pourraient avoir) besoin.**



On y retrouve donc :

- > des informations sur les services souscrits (actualités, maintenances planifiées, tableaux de bord, dates de formation) ;
- > tous les documents (guides utilisateurs, description de service, support de formation, etc.) ;
- > des interactions facilitées (un support via live chat, la création de tickets, des formulaires de contact...);
- > l'inscription à nos User's Clubs²⁵;
- > etc.

Profitant du lancement de Nova 5²⁶, c'est ce service qui a inauguré l'Espace Client. Editoria²⁷, Shared Hosting²⁸, Antivirus, Notero²⁹, E-mail, Backup on line³⁰, BOS³¹ ont suivi le mouvement en cours d'année.

²⁵ C'est une réunion qui rassemble les utilisateurs d'un service ou d'un outil du CIRB pour favoriser les échanges et le partage d'expériences. Le dialogue créé permet ensuite à nos équipes de cogiter sur des améliorations techniques et fonctionnelles.

²⁶ Lire page 11

²⁷ Permet la diffusion des publications de tout organisme local, régional et de toute institution communautaire : procès-verbaux, budgets, règlements, enquêtes, formulaires...

²⁸ Hébergement de sites grâce à un espace préconfiguré et doté d'un portail self-service.

²⁹ Solution d'indicatage de courrier.

³⁰ Système de sauvegarde de données, automatique et en ligne.

³¹ Lire page 14

Cahier du CIRB n°38 « Un nouveau départ pour l'informatisation des pouvoirs locaux »

Notre Cahier « *Un nouveau départ pour l'informatisation des pouvoirs locaux. Comment placer le citoyen au centre de l'action des pouvoirs locaux ?* », publié fin 2018³², fait écho à une étude sur l'informatisation des pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale (Communes et CPAS) confiée au CIRB par le Gouvernement régional.

La demande initiale couvrait 6 domaines : la comptabilité et le budget (en ce compris l'administration des taxes et des recettes), le social (l'action des CPAS), les services d'état civil et de population, la gestion des ressources humaines, les services d'aide à domicile, les maisons de repos ainsi que les maisons de repos et de soins.

L'étude a été étendue à quatre autres domaines : l'enseignement, le logement, la mobilité (en lien avec la gestion de la voirie) et le binôme urbanisme-environnement. Tous sont en effet essentiels dans la recherche de la satisfaction des attentes de la population vis-à-vis du niveau de pouvoir qui leur est le plus proche.

Ce Cahier dresse donc la carte des pistes en vue de **poursuivre la digitalisation des pouvoirs locaux**. Pour chaque domaine, il part d'un diagnostic des outils en place et explore les pistes d'évolution les plus opportunes.

Les applications métiers des communes et des CPAS doivent évoluer, d'une part pour profiter des avancées des nouvelles technologies et, d'autre part, pour répondre aux attentes des citoyens (comme la simplification des démarches, un service personnalisé, la transparence et la bonne gouvernance, la sécurité des données...).

Pour élaborer ce plan d'actions, le CIRB a animé des ateliers de réflexion autour de chacune des thématiques, encadré par un groupe de travail. 86 personnes, représentant communes, CPAS, logements publics, zones de police ainsi que Brulocalis (association ville et communes de Bruxelles) y ont participé.

L'étape suivante pour le CIRB : proposer et motiver une approche privilégiée à l'organe de pilotage de ce programme. Le CIRB jouera le rôle d'orchestrateur numérique, en structurant un écosystème régional déjà bien garni (avec nos applications, plateformes et infrastructures) ainsi qu'en stimulant les partenariats.

Nous devons profiter de la convergence d'une nouvelle législature communale et régionale pour lancer ce projet ambitieux qui s'étalera sur une dizaine d'années, d'autant que certains logiciels encore exploités arrivent en fin de vie numérique.

Avec ce plan de refonte de leurs applications métiers, les communes et les CPAS bruxellois gagneront en efficacité grâce à l'interopérabilité des systèmes informatiques, accroîtront la visibilité sur leur action, moderniseront leur image et jouiront d'une confiance renforcée de la part du public.



³² Le Cahier est disponible sur demande via le Service Communication du CIRB ou téléchargeable sur notre site internet www.cirb.brussels, onglet « Quoi de neuf ? », puis « Publications ».

Pour les plateformes BOS, Fix My Street et IRISbox, les maîtres-mots sont dématérialisation et point de contact unique pour les utilisateurs. Leurs points communs : une solution à distance, conviviale et sécurisée.

BOS

BOS (anciennement BO Secrétariat) est **l'outil de gestion électronique du secrétariat de toute réunion ou assemblée** (gouvernement, conseil communal, conseil de CPAS, conseil de police, etc.).

Tous les documents sont scannés et diffusés aux participants par voie électronique. Un mécanisme de signature électronique permet d'apposer les signatures obligatoires sur chaque document via une seule manipulation avec la carte d'identité électronique.



47 administrations³³ utilisent les fonctionnalités de BOS, soit quelque 7.200 utilisateurs! **La plateforme a déjà traité 650.000 dossiers, 3,6 millions de documents pour un peu plus de 11.300 réunions depuis sa création.**

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018, des changements d'utilisateurs étaient prévus avec l'arrivée de nouveaux élus. Jusque-là, ce type de changement devait être réalisé en interne au CIRB. Mais depuis le 2 novembre 2018, une console d'administration permet aux utilisateurs d'avoir la main mise directe pour créer ou supprimer des utilisateurs, donner des accès, changer les libellés sur les templates, adapter le workflow. C'est une amélioration conséquente pour nos clients et un gain de temps pour tous.

Des formations ont été organisées pour tous les utilisateurs afin de les familiariser avec la nouvelle console et leur permettre de mettre à jour les données dès la nomination des nouveaux représentants. Cette action sera réitérée en prévision des élections régionales du 26 mai 2019.

Fix My Street

Lancé conjointement par le CIRB et Bruxelles Mobilité, le site Internet et l'application Fix My Street **permettent au citoyen de signaler toute déféctuosité de l'espace public via un seul et unique point de contact électronique** : nid de poule, trottoirs abîmés, revêtement dégradé, marquage effacé, éclairage public en panne, problèmes de propreté publique et de dépôts clandestins d'immondices.



Chaque incident est géolocalisé et peut-être accompagné d'une photo. Le citoyen n'a pas à se soucier de l'instance compétente. Il envoie son message et le back office transmet au bon interlocuteur.

Les 19 communes de la Région participent au projet, de même que des impétrants comme Sibelga, Proximus, Vivaqua, la STIB et Bruxelles Mobilité. Ce qui explique le succès rencontré par Fix My Street : **depuis la mise en ligne de l'outil en 2013, 131.000 notifications ont été recueillies (dont 37.000 pour 2018).**

Pour la première fois en 2018, les incidents signalés par les citoyens (24.000) dépassent ceux renseignés par les professionnels (13.000), c'est-à-dire les responsables communaux, les stewards urbains, etc.

Techniquement, Fix My Street utilise un code open source que le CIRB a adapté aux besoins spécifiques de la Région et a ensuite mis à disposition de tout un chacun, comme le veut la philosophie des logiciels libres.

Depuis avril 2018, toutes les notifications de Fix My Street sont disponibles en open data³⁴ sur le portail régional opendatastore.brussels³⁵.

³³ Notamment 17 administrations communales, 13 CPAS, 4 zones de police, le Gouvernement bruxellois, des organismes régionaux et communautaires (SPRB, COCOM, COCOF, CIRB...) et des conseils d'administration (IRISteam, IRISnet).

³⁴ Le mouvement open data vise à rendre accessibles toutes les données générées et utilisées, sans brevet ni copyright, notamment par les pouvoirs publics : cartographies, emplacement de bâtiments classés, horaires de transport en commun, listing de subsides, catalogues de bibliothèques, etc.

³⁵ Lire page 19

Nouveau design pour IRISbox

Grâce au **guichet électronique IRISbox**, toute une série de démarches administratives se réalisent entièrement en ligne, sans se déplacer auprès de l'administration communale ou régionale. L'ensemble des 19 communes de la Région est présent sur IRISbox.

Près de 400 documents et démarches sont accessibles, pour le citoyen et les professionnels.

Sur les 12 mois de l'exercice 2018, on dénombre 75.000 utilisateurs uniques (dont 32.000 nouveaux utilisateurs) et près de 165.000 demandes (soit une augmentation de 46% par rapport à 2017).



En 2018, IRISbox a bénéficié d'un design modernisé et d'une navigation simplifiée.

- > Il n'est plus nécessaire de s'identifier avant de trouver la démarche de son choix. La page d'accueil permet de d'abord trouver son chemin vers le bon document, par institution, par démarche ou via le moteur de recherche.
- > Le guichet est désormais aussi accessible au départ d'une tablette.
- > Le module d'identification intègre désormais l'application Itsme³⁶.

Dix certificats issus du Registre national y sont dorénavant accessibles gratuitement, sans plus se rendre au guichet de la commune ni les attendre par la poste³⁷.

Le Top 3 des formulaires les plus demandés en 2018 sont : le formulaire d'inscription à la LEZ (Low Emission Zone), la déclaration à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement et les cartes riverains.

Ixelles, Bruxelles-ville et Uccle sont les trois communes qui recueillent le plus de demandes de formulaires.

Enfin, notons que les entreprises ont de plus en plus recours à IRISbox : près de 600 supplémentaires en 2018 pour atteindre 3.040 entreprises.

Au 1er trimestre 2018, nous avons réalisé un test en collaboration avec la commune de Forest pour l'inscription aux écoles communales. La commune a décidé d'abandonner le système des inscriptions par téléphone au profit d'une procédure exclusivement en ligne via IRISbox.

Parmi les avantages de cette solution : l'heure prise en compte pour chaque demande est celle de l'ouverture du formulaire. Plus de discussion possible sur l'ordre d'arrivée des demandes et les parents peuvent ensuite compléter le formulaire à leur aise.

www.irisbox.brussels

³⁶ Itsme est une application créée en 2017 par un consortium de banques qui permet de prouver son identité et d'approuver des transactions de manière sûre, facile et fiable avec un seul code. Plus d'infos sur www.itsme.be

³⁷ Il s'agit de la composition de ménage, du certificat de résidence principale (avec et sans historique), du certificat de nationalité belge, du certificat de vie, du certificat de cohabitation légale, du certificat de résidence en vue d'un mariage, du certificat de mode de sépulture et rites, du certificat d'électeur belge et de l'extrait des registres.

B. LES SERVICES

Protection et sécurisation des données

Dès 2010, le CIRB s'est doté d'un service dédié à la sécurisation des données. En tant que partenaire informatique de référence, il est du devoir du CIRB de maîtriser chaque aspect de la sécurisation des données. Et, dans une optique de mutualisation, de mettre ces compétences au service de nos partenaires.

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur sur tout le territoire de l'Union européenne le Règlement général sur la protection des données personnelles (GDPR). Les services publics sont bien entendu concernés par cette législation. Le CIRB a donc passé au crible du GDPR toutes ses procédures internes. Mais nous avons aussi développé un service spécifique à destination de nos partenaires. Une trentaine de clients ont souscrit à ce service en 2018.

De nouveaux services se sont ajoutés au catalogue régional suite à l'entrée en vigueur du GDPR.

- > DPO/ISA as a Service : l'exercice du rôle de DPO-Data Protection Officer (délégué à la protection des données) ou d'ISA-Information Security Advisor (conseiller en sécurité de l'information) pour une institution.
- > Analyse de conformité au GDPR : une analyse de l'état des lieux de la conformité au règlement européen.
- > Un programme de sensibilisation et de coaching adapté à tous les besoins (conférence de 2h ou session complète de plusieurs jours), avec des experts spécialisés en la matière.

Au total, en 2018, nous avons réalisé 26 analyses de conformité au GDPR et 10 sessions de sensibilisation / coaching. Une trentaine d'institutions ont bénéficié d'un accompagnement pour leur mise en conformité au GDPR ou pour assurer de façon récurrente la fonction de DPO/ISA.

Un centre de partage de connaissances

Le CIRB propose donc des rencontres régulières entre tous les délégués à la protection des données et/ou conseillers en sécurité de l'information des institutions locales et régionales : le DPO³⁸/ISA³⁹ Knowledge Center.

Ce groupe est mis en place pour partager les expériences, analyser le cadre légal et adopter des approches et réactions cohérentes face aux situations touchant à la protection des données à caractère personnel et à la sécurité de l'information en général dans toutes les instances locales et régionales.

Deux réunions du DPO/ISA Knowledge Center ont été organisées en 2018. Au programme : explications sur la notion de consentement explicite dans le GDPR, présentation d'un outil d'analyse des risques, problématique de la sous-traitance sous l'angle du GDPR, procédures à mettre en œuvre en cas de perte ou de vol de données, délai de conservation, d'archivage et de destruction des données, etc.

Outil Artemis

En collaboration avec Etnic⁴⁰, eWBS⁴¹ et la BECD⁴², le CIRB a présenté début 2019 l'outil Artemis de la Cyber Security Coalition. Il permet de réaliser des analyses de risques au niveau organisationnel et d'entreprendre d'éventuelles analyses d'impact sur la protection des données, là où le GDPR l'exige.

L'avantage d'Artemis est de pouvoir établir rapidement une cartographie des risques, que ce soit au niveau organisationnel ou au niveau de la personne concernée, de proposer un plan de traitement et de rentrer dans une démarche d'amélioration continue au niveau de la sécurité de l'information.

³⁸ DPO pour Data Protection Officer. Chaque autorité publique doit désigner un DPO chargé d'informer, de conseiller, de contrôler le respect de la réglementation en matière de GDPR. Le CIRB peut endosser ce rôle, collaborer ou assister la personne nommée à cette fonction auprès de ses partenaires.

³⁹ ISA pour Information Security Advisor, Conseiller en sécurité de l'information.

⁴⁰ Etnic est le partenaire informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles www.etnic.be

⁴¹ Le service de simplification administrative et d'administration numérique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles <http://www.ensemblesimplifications.be/>

⁴² Banque Carrefour d'Echange de Données.

Notre appétence pour des services publics performants ne doit pas occulter l'enjeu que représente la souveraineté des données et des infrastructures publiques. Comme nous le soulignons dans notre Livre blanc 2019-2024 : « *Les acteurs publics ne peuvent abandonner leur souveraineté au profit d'une structure qui n'intègre pas la protection du citoyen et des données dans son fonctionnement intrinsèque. L'enjeu est ici de piloter le numérique pour qu'il reste juste démocratiquement* » (page 19). Une de nos priorités sera d'organiser un débat démocratique visant à fixer un cadre législatif autour de la gouvernance des données publiques dans un environnement sécurisé régional.

E-catalogue du CIRB

Depuis l'été 2015, le CIRB agit comme Centrale d'achat. Le CIRB passe des marchés en son nom propre et pour le compte de tiers. Cela les dispense de réaliser eux-mêmes des procédures de marché distinctes. Une fois que ces tiers adhèrent à la Centrale, ils ont accès aux différents marchés et gèrent alors eux-mêmes leurs commandes. Toute la procédure d'adhésion et de commande est dématérialisée et se fait donc en ligne.

Via un e-catalogue en ligne et sécurisé, les adhérents à la Centrale d'achat commandent des équipements et services informatiques (matériel bureautique, câblage, logiciels, prestations, etc.).

Cet e-catalogue est mis gratuitement à la disposition de nos clients, sans obligation d'achat ni exclusivité. En date du 12 décembre 2018, l'e-catalogue a enregistré sa 10.000^e commande depuis sa création.

Pour l'exercice 2018, le CIRB et ses clients ont effectué plus de 2.200 commandes, pour un montant de 25 millions € (+19,8% par rapport à 2017).

Dans le cadre de la circulaire e-Procurement⁴³, nos marchés publics situés entre 30.000 et 144.000 € HTVA sont publiés sur FreeMarket ; plateforme intégrée au portail belge des marchés publics⁴⁴.

Les soumissionnaires éventuels peuvent également y déposer leurs offres électroniques, du moins pour nos marchés supérieurs à 30.000 € HTVA.

Nouvel accord-cadre

Pour des compétences ICT pointues plus ponctuelles, le CIRB dispose d'un Accord-Cadre⁴⁵ pour des prestations de consultance qu'il met à disposition des membres de sa Centrale d'achat. Les institutions bruxelloises ont ainsi accès à un large éventail de profils couvrant la plupart des domaines informatiques.

Le précédent Accord-Cadre est arrivé à échéance. Un nouveau a été conclu en juillet 2018 pour une période de 4 ans. Vingt lots ont été attribués qui couvrent des domaines comme web design & content management web, GIS⁴⁶, SAP, applications mobiles, big data/IoT⁴⁷, réseau/telecom, etc. Il est également disponible via l'e-catalogue.

Depuis 2010, le CIRB intègre des critères écologiques et sociaux dans ses marchés publics⁴⁸. Cela s'inscrit dans la politique « Green IT » du CIRB. Nous tenons ainsi compte du cycle de vie complet d'un appareil et non uniquement de son prix d'achat : consommation électrique, durée de vie des composants, coûts des consommables (cartouches d'encre, ampoule, etc.), pourcentage d'éléments issus du recyclage, normes de bruit, labels environnementaux.

⁴³ Circulaire du 2 octobre 2017 relative à l'utilisation des applications e-Procurement par les entités de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁴⁴ www.publicprocurement.be

⁴⁵ Un Accord-Cadre est un contrat entre un pouvoir adjudicateur et un ou plusieurs opérateurs économiques pour des prestations déterminées pour une période donnée.

⁴⁶ Système d'informations géographiques.

⁴⁷ Internet of Things, l'Internet des Objets.

⁴⁸ Le CIRB se conforme ainsi à la Circulaire du 5 février 2009 relative à l'insertion de critères écologiques et de développement durable dans les marchés publics de fournitures et de services modifiant la Circulaire ministérielle du 8 juillet 1993 relative à l'éco-consommation et à la gestion des déchets dans les administrations publiques régionales.

Nous rencontrons également les exigences d'un des chantiers de la « Stratégie 2025 »⁴⁹ (notamment dans sa Directive RD22) lancée par le Gouvernement bruxellois en proposant du matériel et des consommables reconditionnés.

Espace Public Numérique

Pour que la transformation digitale bénéficie réellement à tous, il ne faut pas oublier de mettre l'accent sur l'inclusion numérique. Pour qu'à la fracture numérique, liée au matériel, ne s'ajoute un illettrisme numérique, lié aux compétences et aux usages.

Chaque commune bruxelloise dispose désormais de son espace public numérique (EPN) ! Il s'agit de locaux, généralement mis à disposition par les communes partenaires, équipés en matériel par le CIRB (ordinateur, serveur, imprimante...). Le CIRB se charge également de la maintenance durant quatre années, de la formation de personnes-ressources et donne accès à son helpdesk IRISline.

Les EPN de Uccle et Koekelberg ont été inaugurés en 2018. Quatre autres (Berchem-Sainte-Agathe, Saint-Gilles, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre) ont bénéficié d'un renouvellement de matériel pour un montant global de 100.000 €.

Ces 19 EPN sont ouverts à tous, pour donner gratuitement accès au matériel ou suivre des formations et du coaching⁵⁰. Car il ne s'agit pas uniquement de s'attacher à l'aspect matériel de la fracture numérique, mais aussi de s'attaquer à l'illettrisme numérique en offrant un soutien pédagogique à un public maîtrisant peu ou pas du tout les ressources informatiques.

Matériel auprès des établissements d'enseignement spécial

Quatre écoles d'enseignement spécial⁵¹ ont bénéficié en 2018 de matériel informatique adapté aux besoins spécifiques des élèves (déficience visuelle, aveugles et malvoyants).

Le plan d'intervention du CIRB s'étalera jusque 2020 et permettra aux écoles de recevoir :

- > une imprimante braille avec un haut débit d'impression (15.000 € TVAC) ;
- > des postes de travail disposant d'une réglette braille, de synthèse vocale, d'un agrandisseur d'écran et d'un logiciel destiné à l'apprentissage du braille (10.000 € TVAC).

La livraison du matériel par le CIRB est accompagnée d'une garantie de 4 ans.



Le matériel informatique arrivé en fin de vie est recyclé. En 2018, quatre associations ont bénéficié de ce matériel usagé : CF2M, Close the gap, Maks et OXFAM.

Il est soit reconditionné et revendu à prix plancher, soit démantelé pour un recyclage des pièces et des métaux. Ces filières mettent aussi au travail et/ou forment des demandeurs d'emploi et des personnes peu scolarisées. Cette action s'inscrit pleinement dans la responsabilité sociétale du CIRB et dans notre mission de service au public.

Dans le cadre du Women Code Festival (9-15 octobre 2018), le CIRB a organisé et soutenu des formations au codage destinées aux femmes dans cinq EPN. A travers ces initiatives, le CIRB espère populariser le codage et la programmation informatiques auprès des femmes et les encourager à suivre des formations en sciences, ingénierie, mathématiques ou informatique.

Dans un cadre plus large, le Gouvernement régional a approuvé, le 13 décembre 2018, un plan d'action qui prévoit, entre autres, la nomination au sein du CIRB d'un(e) coordinateur(trice) inclusion numérique pour la Région bruxelloise. Parmi ses missions, on retrouve le développement d'un label pour les EPN régionaux, l'élaboration d'un plan de communication (grand public et publics spécifiques) sur l'inclusion numérique, la création et l'animation d'une commission 'inclusion numérique' dépendant du comité de pilotage Easybrussels-CIRB, etc.

⁴⁹ Plus d'informations sur www.strategie2025.brussels

⁵⁰ Par exemple traitement de textes, gestion de mails, rédaction de CV, recherche documentaire en ligne... et bien entendu les outils comme IRISbox et Tax-on-Web.

⁵¹ IRSA, Institut Alexandre Herlin, Kasterlinden et Koninklijk Instituut Sint-Lambrechts-Woluwe.

4. LA MUTUALISATION DES DONNÉES

La donnée, c'est l'or noir de ce siècle numérique ! Leur « valeur » favorise l'émergence de services innovants, y compris pour les services publics. La gestion de ces données est un défi pour toute organisation. Avec des exigences d'efficacité, de disponibilité, de transparence et de bonne gouvernance.

L'intégrateur de services régional Fidus

Un intégrateur de services assure la collecte et l'échange de données électroniques ayant valeur légale (les sources authentiques) entre administrations. En ce sens, cela fait d'un intégrateur de services un maillon essentiel de la smart city car il soutient le fonctionnement des administrations et réduit la charge administrative pour tous les acteurs.



En effet, selon le principe du « only once », un usager ne fournit qu'une seule fois ses données à un organisme public ; ce dernier les mettant ensuite à disposition des autres administrations. Ce qui impose l'échange automatisé des données numériques entre administrations.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'intégrateur de services régional (ISR) a été baptisé Fidus et est opérationnel depuis novembre 2015. C'est à travers lui que s'organisent les échanges de sources authentiques entre administrations régionales et fédérales.

Des données provenant du Registre national, de Bruxelles Fiscalité, de l'Ordre des Architectes, de la Banque Carrefour de Sécurité Sociale, de la Banque Carrefour des Entreprises, de la Direction de l'Immatriculation des Véhicules (DIV) et du SPF Finances sont utilisées par d'autres institutions : 4 administrations communales, 6 OIP (organisme d'intérêt public), 12 SISP (sociétés immobilières de service public), le SPFB (Service public francophone bruxellois, ex-COCOF) et la COCOM (Commission Communautaire Commune).

De 0 en 2016, les transactions entre Fidus et les administrations ont atteint le seuil de **2.500.000** en 2018.

Le portail opendatastore.brussels

En Région de Bruxelles-Capitale, une ordonnance fait des données ouvertes la règle pour les administrations. Cela participe à l'effort de transparence et favorise la création de nouveaux services numériques.

Il est aussi de la responsabilité du CIRB de stimuler ses partenaires à « ouvrir leurs données » et les soutenir dans cette démarche en réalisant un vrai travail de sensibilisation et de pédagogie.



Pour encourager et simplifier la recherche et l'utilisation des données ouvertes régionales, le CIRB a mis en ligne le portail opendatastore.brussels. Il recense et met à disposition actuellement 205 jeux de données ouvertes issus de 54 administrations et partenaires. Ces données portent sur des thématiques comme les éléments de voirie, les travaux routiers, les crèches communales, les infrastructures sportives, le trafic routier, les marchés hebdomadaires, les sépultures militaires, etc.

Pour l'exercice 2018, **9.254 utilisateurs** ont consulté ces données pour un total de **20.000 sessions** et **81.000 pages vues**.

Via un Arrêté du 1er février 2018, rédigé par le CIRB, un cadre pour les « licences open data » soutient et stimule cette démarche open data. Il fixe différents types de licence pour l'utilisation des données, qui suivent une logique en cascade :

- > aucune condition dans la réutilisation des données ;
- > réutilisation avec mention de la source ;
- > réutilisation libre moyennant le paiement d'une redevance ;
- > conditions spécifiques de réutilisation à définir par l'autorité publique.

www.opendatastore.brussels

UrbIS source authentique

Les outils numériques UrbIS (Brussels Urban Information System) sont **LA référence cartographique de la Région bruxelloise**⁵². Ils sont adaptés et mis à jour sur base de photos aériennes et de données récoltées sur le terrain. La gamme d'outils a été étendue à une version 3D couvrant l'ensemble du territoire régional. Architectes, développeurs web, services d'urbanisme, services de secours, impétrants... ont recours à ces outils cartographiques en ligne.

En 2018, l'ensemble du plan parcellaire cadastral de la Région a été rendu disponible en open data. Auparavant, l'accès à ces données se faisait par écrit pour des groupes cibles spécifiques (architectes, administrations, etc.).

Via **UrbIS-Download**, les outils UrbIS sont téléchargeables gratuitement. **Le nombre de téléchargements est en croissance constante : de 7.600 en 2013 à 30.359 en 2018 !**

Depuis l'été 2018, les nouvelles données UrbIS sont diffusées automatiquement tous les lundis.

Vous ne vous en rendez pas toujours compte, mais la cartographie investit un nombre de plus en plus grand de domaines d'activité. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les plateformes web mises en place par Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BruGIS), Bruxelles Mobilité (MobiGIS) ou Bruxelles Environnement : elles sont toutes basées sur des cartes UrbIS⁵³.

Au sein même du CIRB, des projets tels que Fiber to the School⁵⁴, Fix My Street⁵⁵, la LEZ⁵⁶, la plateforme de vidéoprotection⁵⁷ s'appuient, à un moment ou un autre, sur la cartographie. Pour répondre aux besoins de thématiques liées à la sécurité, la démographie, la fiscalité, la santé..., le CIRB a développé et diversifié son offre en données 2D et 3D et en solutions web performantes.

Des partenariats opérationnels, notamment avec l'administration du cadastre et l'Institut Géographique National (IGN), ont donné lieu à une rationalisation et une cohérence de l'offre de données.

Un Arrêté d'exécution fait d'UrbIS la première source authentique régionale en application de l'Ordonnance du 8 mai 2014 instituant un intégrateur de services. Cela a permis la mise en œuvre du projet BeSt Address, la création d'une source authentique⁵⁸, fiable, des adresses en Belgique.

BeSt Address a des implications concrètes dans la vie de chaque citoyen et des services publics :

- > intervention optimale des services de secours (ne pas confondre deux voiries qui portent le même nom dans des communes différentes) ;
- > lutte contre la fraude (domiciliation fictive, marchands de sommeil, aides sociales...);
- > distribution efficace du courrier (notamment avec l'essor du commerce en ligne) ;
- > géolocalisation (mise à jour des GPS avec de nouveaux lotissements, des voiries rebaptisées, création d'applications mobiles ou de services numériques basés sur la géolocalisation...).

⁵² Les produits UrbIS se déclinent en six catégories : photos aériennes (UrbIS-Fot), orthophotoplans (UrbIS-Ortho), cartes topographiques (UrbIS-Topo), bases de données administratives (UrbIS-Adm et UrbIS-Adm3D) et parcellaires issues du cadastre (UrbIS-P&B).

⁵³ Pour rappel, l'outil de géolocalisation GeoLoc basé sur UrbIS a été mis en ligne en 2004, soit trois ans avant Google Maps !

⁵⁴ Lire page 8

⁵⁵ Lire page 14

⁵⁶ Lire page 10

⁵⁷ Lire page 9

⁵⁸ Une source authentique, c'est un ensemble de données détenues par un organisme qui a été désigné par un acte juridique pour en assurer la gestion et qui ont valeur légale.

5. LA MUTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Au même titre que les ressources matérielles et logicielles, les ressources humaines sont un pilier essentiel en matière ICT. Sur ce plan, nous disposons de compétences IT génériques et de pointe via l'asbl IRISteam.

A travers IRISteam, la mutualisation est plus que jamais privilégiée de manière à offrir à toute institution publique, dont le CIRB, l'opportunité de disposer de compétences IT de haut niveau. Les collaborateurs d'IRISteam jouent donc un rôle stratégique dans la digitalisation du secteur public bruxellois.

A la clôture de l'exercice 2018, IRISteam a connu une progression nette de 35 personnes pour atteindre un total de 418 collaborateurs.

Nos collaborateurs gèrent tous les aspects de l'informatique courante. Mais ils portent aussi des projets innovants, de la conception à la mise en œuvre, analysent les besoins émis par les partenaires, réfléchissent aux solutions à déployer, proposent des adaptations, etc.

En 2018, le cap des 400 collaborateurs chez IRISteam asbl a été célébré par l'envoi à chaque membre du personnel d'une boîte de chocolats Merci.



Toujours plus de membres font confiance à IRISteam, ce qui représente un total de 115 membres au terme de l'exercice 2018 (+ 10 unités par rapport à 2017).

L'informatique de la commune de Saint-Gilles et de la zone de police 5343 (Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert et Etterbeek) sont désormais gérées par un IT Manager d'IRISteam. Ceci porte à 33 le nombre de membres bénéficiant des ressources humaines d'IRISteam pour leur gestion informatique courante.

En 2018, les Account Managers ont réalisé une enquête de satisfaction, par des entretiens en face à face, auprès de 80 clients stratégiques IRISteam. Le taux de participation a été de 80%. L'indice global de satisfaction est de 4,11 (sur une échelle de 1 à 5), contre 3,90 lors de la précédente enquête. 62% des clients ont attribué à IRISteam une cote supérieure à 4.

L'intégralité du rapport d'activités 2018 d'IRISteam est accessible en ligne à l'adresse <https://cirb.brussels/fr/quoi-de-neuf/publications/rapports-dactivites-iristeam>

418

C'est le nombre total de collaborateurs chez IRISteam à la clôture de l'exercice 2018.

6. PARTENARIATS

Partenariat avec Bruxelles Prévention et Sécurité

Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) est l'Organisme d'Intérêt Public en charge de la coordination des politiques de prévention et de sécurité sur toute compétence ayant un impact sur la sécurité et sur le sentiment de sécurité en Région bruxelloise.

Dès la création de BPS, le CIRB a été son partenaire privilégié, tant pour ses besoins informatiques journaliers que pour des missions spécifiques, notamment d'information et de sensibilisation.

Le 20 septembre 2018, le CIRB a été un des acteurs du colloque international sur le thème « *La cybersécurité, aussi un enjeu régional* » organisé par BPS. Nous y avons présenté la politique de sécurité de l'information du CIRB.

A l'occasion de ce colloque, le CIRB et BPS ont également diffusé un Cahier commun « *Vers un plan régional de cybersécurité* »⁵⁹. Ce Cahier dresse l'état des lieux de la cybermenace et propose un cadre méthodologique pour y répondre en Région de Bruxelles-Capitale.

Préfacé par le professeur Georges Ataya, directeur académique des formations en Sécurité de l'Information et de la Cybersécurité à la Solvay Business School of Economics and Management. « *Ce plan décrit au mieux l'environnement existant, évalue les risques et les menaces et propose des actions prioritaires pour les différents acteurs principaux de la Région bruxelloise, notamment les services publics, les entreprises privées, le secteur académique et, surtout, le/la citoyen/ne. Les méthodes utilisées pour l'élaboration de ce plan se basent sur des cadres de référence reconnus et récents ainsi que sur des pratiques éprouvées* ».



Plan régional de cybersécurité

La Région de Bruxelles-Capitale concentre sur son territoire de nombreuses infrastructures critiques (entreprises, services publics, institutions internationales...), cibles potentielles pour des cyberattaques. Nous devons développer des réponses publiques pertinentes, adéquates et appropriées à la hauteur des enjeux et des compétences qui sont les nôtres.

En collaboration avec BPS, nous avons émis des recommandations qui peuvent composer la trame d'un plan régional de cybersécurité⁶⁰. Quatre axes opérationnels structurent ce plan :

- > organiser la cyber-résilience de nos infrastructures techniques ;
- > développer les ressources industrielles, technologiques et humaines au sein de la Région ;
- > diffuser la culture de la cybersécurité, notamment dans la population et les entreprises bruxelloises ;
- > prévenir les cyberincidents.

La mise en œuvre d'un tel plan s'envisage transversalement et doit impliquer toutes les parties prenantes à la sécurité au sein de la Région. Ceci représentera un vrai défi pour le prochain gouvernement.

⁵⁹ Ce document est disponible sur demande via le Service Communication du CIRB ou via notre site internet www.cirb.brussels, onglet « Quoi de neuf », puis « Publications ».

⁶⁰ Les prémices de ce plan sont détaillées dans le Cahier CIRB n°37, op cit.

Centre régional de crise et de communication

Autre exemple notable de la collaboration entre BPS et le CIRB, l'aménagement du centre régional de crise et de communication.

Comme son nom l'indique, cette entité se compose de deux volets :



- > le centre régional de crise opérationnel en cas de crise (accident, explosion, incendie d'envergure...), de grands événements planifiés (20 km de Bruxelles, sommet de l'Union européenne ou de l'OTAN, manifestations culturelles...)... ;
- > de son côté le centre de communication réunira les centres d'appels de la zone de police Bruxelles-Ixelles, du SIAMU (le 100 et le 112), les appels non urgents en cas de tempête ou d'inondation (le 1722) et une antenne du dispatching sécurité de la STIB.

Nos équipes détachées auprès de BPS, appuyées par nos services internes, ont coordonné et supervisé l'ensemble du projet, de sa conception à sa concrétisation, le choix du bureau d'études, l'aménagement et l'équipement du centre régional, avec la mutualisation d'un maximum d'outils et d'infrastructures au service d'un projet crucial pour la Région et les citoyens.

Partenariat avec Kanal – Centre Pompidou

En février 2018, IRISteam, IRISnet et le CIRB s'associaient à Kanal – Centre Pompidou dans le cadre d'un partenariat à long terme avec le musée et la Fondation dédiée à sa gestion.

Durant trois mois, nous avons travaillé de concert en vue de l'inauguration de cette nouvelle institution culturelle le 4 mai 2018.

Le musée et la Fondation Kanal profitent désormais d'un grand nombre de services régionaux : BOS⁶¹, E-mail, Back-up online⁶², ISP⁶³, DNS, Firewall⁶⁴, VPN, Antivirus, LAN⁶⁵, WLAN⁶⁶, wifi.brussels⁶⁷, une connexion redondante en fibres optiques, mobilophonie et téléphonie VoIP⁶⁸, des services de vidéoprotection.



La Fondation Kanal bénéficie également des services et produits IT proposés par le biais de l'e-catalogue et la centrale d'achat du CIRB⁶⁹.

La conception et l'installation du système de sécurité du nouveau musée régional ont été assurées, notamment avec 160 caméras de vidéoprotection haute définition, plus de 8 km de câbles, un local vidéo avec un mur d'images à la pointe de la technologie... pour assurer la sécurité de l'édifice et des œuvres qui y sont exposées.

⁶¹ Lire page 14

⁶² Système de sauvegarde de données, automatique et en ligne.

⁶³ ISP pour Internet Service Provider.

⁶⁴ Un firewall (pare-feu) est la première ligne de défense d'un système informatique contre les cyberattaques.

⁶⁵ LAN pour Local Area Network, réseau informatique local.

⁶⁶ WLAN pour Wireless Local Area Network, réseau informatique local sans fil.

⁶⁷ Lire page 7

⁶⁸ VoIP pour Voice over IP (Internet Protocol), technologie qui transmet la voix via le réseau de fibres optiques, wifi, Internet, etc.

⁶⁹ Lire page 17

7. COUPOLE SMART CITY

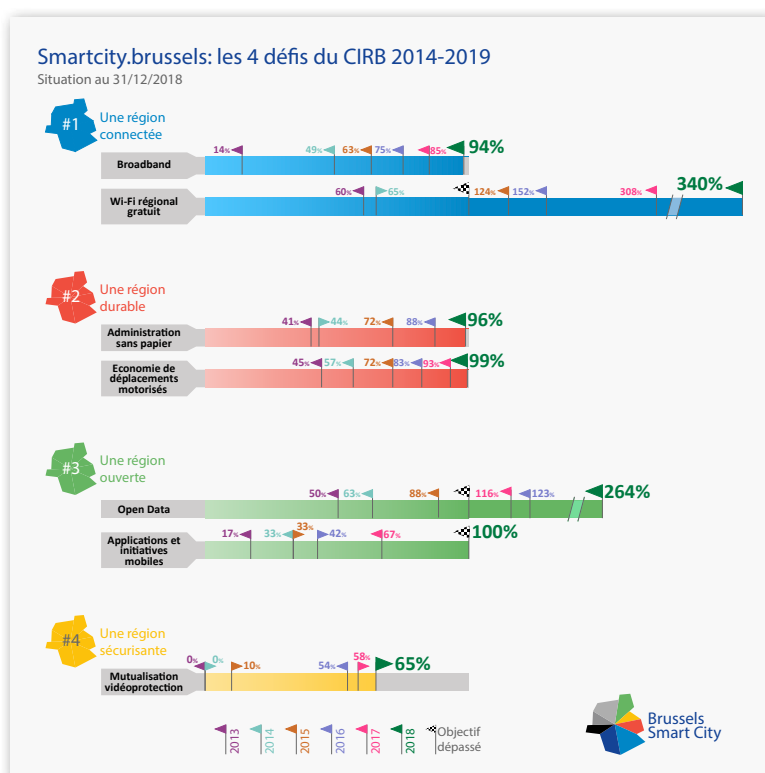
Le CIRB a toujours plaidé pour l'adoption d'une vision globale, indispensable à l'intégration du numérique au cœur de l'administration, afin d'offrir des services efficaces et innovants. Une note d'ambition a été adoptée le 24 janvier 2019 par le Conseil des Ministres du Gouvernement bruxellois : elle soutient le déploiement des solutions smart au sein de la Région. Par ailleurs, nous avons poursuivi notre travail d'information et de sensibilisation au concept de smart city.

Les indicateurs smart city 2014-2019

Notre Livre blanc 2014-2019⁷⁰ identifiait sept indicateurs permettant de mesurer objectivement la progression de la smart city régionale :

1. Généralisation de la large bande
2. Un réseau wifi public gratuit à grande échelle
3. Dématérialisation de l'administration
4. Economie de déplacements motorisés pour le transport des documents papier
5. Développement de l'open data
6. Révolution mobile
7. Mutualisation des images de vidéoprotection

La quasi-totalité des objectifs fixés pour l'échéance 2019 sont atteints, voire dépassés. C'est la preuve que la vision de l'époque du CIRB était pertinente.



- > Avec un taux moyen de 97,5%, la dématérialisation des procédures et, par conséquent, la réduction de notre empreinte écologique a plus que doublé son score par rapport à 2013 (43%).
- > Dans le même temps, les extensions de wifi.brussels ont quintuplé leurs résultats.
- > La mise à disposition de données publiques en open data a connu une belle évolution et frôle un triplement de son objectif.

Programme 2017-2019 d'événements

En 2018, deux nouveaux événements se sont inscrits dans notre programme pour sensibiliser le grand public au concept de smart city :

> Communes et citoyens à l'ère du numérique (17 mai)

Les pouvoirs locaux étaient au centre de cet événement qui a réuni élus et fonctionnaires communaux. Parmi les thématiques abordées : le rôle des technologies dans le processus démocratique et la participation citoyenne, la simplification des démarches administratives et la gestion communale aidée par le numérique.

> Tous numériques, le forum de l'inclusion digitale (1er décembre)

Au cœur des Halles Saint-Géry, le grand public a découvert des associations qui mettent Internet et le digital à la portée de tous pour réduire la fracture numérique. Une attention particulière a été portée aux personnes porteuses de handicap, aux seniors, aux demandeurs d'emploi et aux enfants.

Au cours de tous les événements de programme pluriannuel, les avis, besoins et attentes des uns et des autres ont été rassemblés. Ils ont notamment alimentés la réflexion autour de la stratégie smart city qui a été traduite dans la note d'ambition dont il a été question précédemment dans ce chapitre.



Le portail smartcity.brussels

L'objectif du portail⁷¹ est de fournir l'information la plus large possible sur la thématique des villes intelligentes et, en particulier, sur la stratégie et les actions de la Région de Bruxelles-Capitale dans ce domaine.

Il vise aussi à donner la parole aux citoyens qui répondent à des sondages, font des propositions et votent pour les meilleures.

Le CIRB coordonne et anime ce portail. Une trentaine⁷² d'autres acteurs régionaux contribuent également au contenu en postant des actualités sur leurs produits, services ou activités « smart ».

Au terme de l'exercice 2018, le portail comptabilisait 36.459 sessions et 27.407 utilisateurs, soit une hausse de 3,16% des sessions malgré une chute de 14% des utilisateurs.

Pour stimuler plus encore la participation citoyenne via le portail, une campagne de communication a été lancée en avril 2019. Elle se déroule principalement sur les médias sociaux. Six vidéos ont été réalisées pour illustrer des thèmes de la smart city : environnement, qualité de vie, économie, mobilité, société et gouvernance. Chacun est ainsi amené à réagir et à envoyer ses propositions concrètes pour rendre la Région encore plus smart. Les résultats chiffrés de cette campagne feront l'objet d'un chapitre dans le Rapport annuel 2019.



Smart Parking for Disabled People

Dans le cadre de bloTope⁷³, la Région bruxelloise, au travers du CIRB, sert de zone pilote pour le projet Smart Parking for Disabled People.

Grâce à une centaine de capteurs intelligents, installés sur les communes d'Auderghem, d'Evere et de Jette, **la localisation et la disponibilité des places de parking pour personnes à mobilité réduite sont disponibles en temps réel** sur les applications de parking.brussels et OnWheels. Ce projet a été nommé aux Belgium Smart City Awards 2019 organisés par Belfius.

⁷¹ www.smartcity.brussels

⁷² Actiris, BRUGEL, Bruxelles Développement Urbain, Bruxelles Economie et Emploi, Bruxelles Environnement, Bruxelles Finance et Budget, Bruxelles Fiscalité, Bruxelles Formation, Bruxelles International, Bruxelles Invest & Export, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Propreté, citydev.brussels, Conseil économique et social, Finance.brussels, Easybrussels, Evoliris, Homegrade.brussels, Impulse, Innoviris, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (BSA), IRISnet, parking.brussels, perspective.brussels, Port de Bruxelles, Sibelga, Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), STIB, visit.brussels.

⁷³ Projet européen « Building an Internet of Things Open Innovation ecosystem for connected smart objects » grâce auquel l'Internet des Objets est utilisé pour offrir aux citoyens de nouveaux services intelligents.

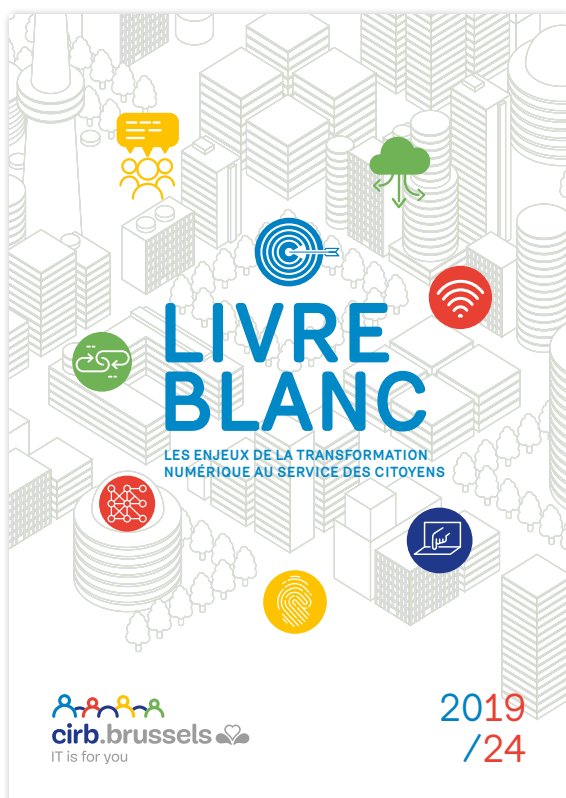
Stratégie et vision

Note d'ambition smart city

Outre les indicateurs smart city présentés en début de chapitre, qu'en est-il concrètement de la stratégie smart city en Région bruxelloise. Début 2019, un Cahier CIRB a été publié qui récapitule les initiatives et les efforts entrepris ces dernières années. Sous le titre « Déploiement de la politique smart city dans la Région de Bruxelles-Capitale »⁷⁴, il définit une ambition et des domaines d'action, propose des éléments de base pour aller plus avant dans la vision d'une région intelligente.

Cette note d'ambition définit également cinq axes décisifs afin d'encourager et faciliter la poursuite du déploiement des solutions « smart » au sein de la Région bruxelloise :

- > les projets « smart » ;
- > le Smart City Office ;
- > la politique comme encadrement ;
- > la gestion des données et les nouvelles technologies ;
- > la participation et co-création comme engagement collectif.



Livre blanc 2019-2024

Puisqu'une nouvelle législature régionale se profile à l'horizon, le CIRB a renouvelé l'exercice d'élaborer une feuille de route pour le développement des technologies dont le CIRB a la charge.

Intitulé « *Les enjeux de la transformation numérique au service des citoyens* »⁷⁵, il s'ouvre sur un paradoxe : la Belgique est largement couverte en Internet très haut débit et 4G ; la population belge est grande utilisatrice de réseaux sociaux et de services bancaires en ligne mais, dans le même temps, l'utilisation des services publics en ligne est à la traîne.

L'ambition du CIRB est d'accélérer l'offre de services publics en ligne, pour répondre à des enjeux sociétaux majeurs, centrés sur le citoyen, dans un cadre démocratique et une région durable. Pour ce faire, **le CIRB souhaite se profiler comme un orchestrateur numérique**. C'est-à-dire un interface entre tous les composants de l'écosystème numérique (acteurs publics, opérateurs privés, monde académique, start-ups, logiciels, infrastructures, etc.).

⁷⁴ Ce document est disponible sur demande via le Service Communication du CIRB ou via notre site internet www.cirb.brussels, onglet « Quoi de neuf ? », puis « Publications ».

⁷⁵ Ce document est disponible sur demande via le Service Communication du CIRB ou via notre site internet www.cirb.brussels, onglet « Quoi de neuf ? », puis « Publications ».

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les choix opérés au cours des dernières années sous l'impulsion du CIRB ont forgé un socle solide d'infrastructures et d'applications. Mais pour s'approprier pleinement les atouts de la transformation numérique, les administrations se doivent d'entamer l'étape ultime : basculer d'une administration monolithique, orientée documents, à une administration en réseau, orientée données.

Cette utilisation massive des données et des algorithmes nécessitent toutefois une régulation. Les autorités publiques se doivent d'organiser et de baliser les traitements des données publiques essentielles des institutions publiques, dont les données à caractère personnel. Comme il est exclu que le secteur public se substitue au secteur privé, il est inacceptable de livrer l'intérêt public aux mains du seul secteur privé.

Au vu des enjeux pour la démocratie, un débat public et politique autour de la « gouvernance numérique » est indispensable visant à fixer les règles relatives à l'hébergement et au traitement des données publiques, dans un environnement sécurisé régional.

En s'invitant au cœur des métiers des services publics, les nouvelles technologies répondent aux enjeux fondamentaux de placer le citoyen au cœur de leurs missions, notamment en organisant des procédures participatives qui vont soutenir et faciliter la transparence de l'action publique. Tirer le meilleur parti des technologies impose également de développer le cadre et la culture indispensables à en garantir un usage sûr et pérenne. Enfin, la transformation numérique doit aussi s'accompagner d'une démarche éco-responsable pour limiter et compenser le poids environnemental des nouvelles technologies.

La transformation digitale est en route. Mais une telle mutation impose une révision profonde de l'architecture applicative et des données. C'est pourquoi un véritable écosystème doit être mis en place pour porter ces développements. Ce saut technologique devra s'appuyer sur un change management profond. Pour mettre le cap sur une administration en réseau et orientée vers les données, dans un environnement numérique régional souverain et sécurisé !



9. COMPTES ET BILANS

La gestion budgétaire du CIRB se conforme à l'Ordonnance organique du 23 février 2006 et divers arrêtés y afférents.

Les dépenses du CIRB font l'objet d'une autorisation budgétaire maximale en crédits d'engagement et de liquidation par allocation de base telle que votée chaque année par le Parlement et annexée à l'Ordonnance budgétaire.

Chacun des engagements et chacune des liquidations du CIRB sont contrôlés et approuvés par le contrôleur des engagements et des liquidations.

Chaque mois, le CIRB envoie un monitoring directement à l'administration de Bruxelles Finances et Budget, via l'application SAP. Celui-ci reprend l'exécution des crédits d'engagement et de liquidation sur toutes les allocations de base de dépenses de son budget pour le mois concerné ainsi que le cumul depuis le début de l'année. De plus, les prévisions de trésorerie sont envoyées hebdomadairement au centre de coordination financière du SPRB.

Nos comptes font l'objet d'un audit annuel de la Cour des Comptes et sont certifiés par un réviseur d'entreprise.

Les marchés publics conclus par le CIRB sont également soumis au visa de l'Inspection des Finances et font l'objet de l'approbation du Ministre de tutelle ou du Gouvernement régional selon les seuils légaux.

Enfin, le Ministre de tutelle valide les affectations budgétaires proposées dans le plan d'entreprise annuel du CIRB et reçoit un reporting régulier de l'exécution des budgets et des missions IT.

Transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

L'Ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission Communautaire Commune du 14 décembre 2017⁷⁶ sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois abrogeant l'Ordonnance du 12 janvier 2006 est entrée en vigueur le 1er décembre 2018.

En application de cette Ordonnance, et à l'instar de l'exercice précédent, le CIRB a publié, dans les délais imposés, un rapport annuel relatif à l'exercice 2018⁷⁷ qui reprend :

- > un relevé détaillé des présences en réunion, des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics, et de toute réduction opérée sur ces rémunérations et avantages de toute nature en vertu d'une disposition légale ou réglementaire ;
- > une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
- > un inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune ou l'institution visée à l'article 2, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir.



⁷⁶ Le texte de l'Ordonnance peut être consulté sur le site du Moniteur belge à l'adresse <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2017/12/14/2017032096/moniteur>
⁷⁷ Ce document peut être consulté sur notre site internet à l'adresse https://cirb.brussels/fr/le-cirb/fichiers/cirb_2018-ordonnance-14-12-2017

Bilans (au 31 décembre 2018)

| ACTIF | | |
|---------------|---|-------------------|
| 20/28 | ACTIFS IMMOBILISES | 14.107.998 |
| 21 | Immobilisations incorporelles | 1.689.587 |
| 22/27 | Immobilisations corporelles | 9.672.124 |
| 24 | Mobilier et matériel roulant | 5.350.178 |
| 26 | Autres immobilisations corporelles | 4.321.947 |
| 28 | Immobilisations financières | 2.746.286 |
| 29/58 | ACTIFS CIRCULANTS | 23.996.378 |
| 40/41 | Créances à un an au plus | 17.688.353 |
| 40 | Créances Commerciales | 2.406.655 |
| 41 | Autres créances | 15.281.698 |
| 54/58 | Valeurs disponibles | 1.039.463 |
| 490/1/9 | Comptes de régularisation | 5.268.562 |
| 20/58 | TOTAL DE L'ACTIF | 38.104.376 |
| PASSIF | | |
| 10/15 | CAPITAUX PROPRES | 27.082.059 |
| 12 | Plus-values de réévaluation | 392.097 |
| 14 | Bénéfice (Perte) reporté (+)/(-) | 15.328.250 |
| 15 | Subsides en capital | 11.361.711 |
| 17/49 | DETTES | 11.022.317 |
| 17 | Dettes à un an au plus | 10.010.618 |
| 175 | Dettes commerciales | 9.958.890 |
| 45 | Dettes fiscales, salariales et sociales | 51.727 |
| 492/3 | Comptes de régularisation | 1.011.700 |
| 10/49 | TOTAL DU PASSIF | 38.104.376 |

Comptes de résultats (au 31 décembre 2018)

| | | |
|---------|--|-------------------|
| 70/74 | Produits de production et d'exploitation | 47.828.954 |
| | Autres produits d'exploitation, subventions, dotations | 47.828.954 |
| 60/64 | Charges de production et d'exploitation | 53.237.063 |
| 60 | Approvisionnement, subventions, dotations | 23.741.745 |
| 61 | Services et biens divers | 22.189.936 |
| 62 | Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-) | 493.109 |
| 630 | Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur les immobilisations incorporelles et corporelles | 6.485.966 |
| 635/7 | Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)(-) | -15.000 |
| 640/8 | Autres charges d'exploitation | 341.307 |
| 9901 | Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-) | -5.408.108 |
| 75 | Intérêts et autres revenus financiers courants | 7.612.290 |
| 750/751 | Produits des imm. financières/ actifs circulants | 13.146 |
| 752/9 | Autres produits financiers | 7.599.144 |
| 65 | Intérêts et autres charges financières courantes | 544 |
| 650 | Charges des dettes | 64 |
| 652/9 | Autres charges financières | 480 |
| 9902 | Bénéfice (perte) courant avant impôts | 2.203.638 |
| 66 | Charges exceptionnelles | 1.113.178 |
| 9903 | Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-) | 1.090.460 |
| 9904 | Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-) | 1.090.460 |
| 9905 | Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-) | 1.090.460 |

10. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Exécution budgétaire (au 31 décembre 2018)

| SEC | Libellé SEC | Exécution (en EUR) |
|----------------------------------|---|--------------------|
| 81111 | Rémunération suivant les barèmes | 304.494 |
| 81112 | Autres éléments de la rémunération | 42.412 |
| 81120 | Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds - Autres charges sociales de l'employeur | 157.182 |
| 81140 | Salaire en nature | 31.814 |
| 81211 | Achats de biens non durables et de services. Frais généraux de fonctionnement | 22.110.372 |
| 81212 | Achats de biens non durables et de services. Locations de bâtiments | 1.194.716 |
| 84160 | Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel. Transferts aux ASBL des administrations publiques | 24.325.351 |
| 87422 | Acquisitions d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels. Acquisitions d'autre matériel | 5.984.465 |
| Total budget des dépenses | | 54.150.807 |
| 91211 | Achats de biens non durables et de services. Frais généraux de fonctionnement | 553.747 |
| 92820 | Autres produits du patrimoine - Dividendes | 13.146 |
| 93910 | Transferts de revenus des institutions de l'UE | 4.186 |
| 94610 | Transfert de revenus du pouvoir institutionnel | 50.401.956 |
| 94640 | Transfert de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel - OAP | 585.557 |
| 96641 | Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel - Aides à l'investissement des organismes administratifs publics (OAP) | 2.596.400 |
| Total budget des recettes | | 54.150.807 |
| Résultat | | 0 |

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES SUR LES ETATS FINANCIERS DE CENTRE INFORMATIQUE POUR LA REGION BRUXELLOISE (CIRB) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En conformité avec le cahier spécial des charges concernant le mandat de réviseur d'entreprises (référence CIRB CSC2016.029) et dans le cadre de la loi du 16 mars 1954, nous vous présentons notre rapport de réviseur. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des états financiers ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés par l'organe de gestion du CIRB, suite à la retenue de notre offre par le Comité d'Evaluation en date du 27 mai 2016. Notre mandat vient à échéance à la date de notre rapport sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle des états financiers du CIRB durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les états financiers

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers de l'entité, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 38.104.376 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 1.090.459.

À notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du CIRB au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des états financiers

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable, notamment l'Ordonnance Organique de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 février 2006 (OOBCC) portant exécution de la loi du 16 mai 2003, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'entité en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du réviseur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de réviseur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des états financiers en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'entité à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers et évaluons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect par l'entité de la Loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public et de l'Arrêté Royal du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité économique des organismes d'intérêt public, ainsi que des lois et Ordonnance Organique relatives au CIRB, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Responsabilités du réviseur

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions légales et réglementaires, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative à l'indépendance

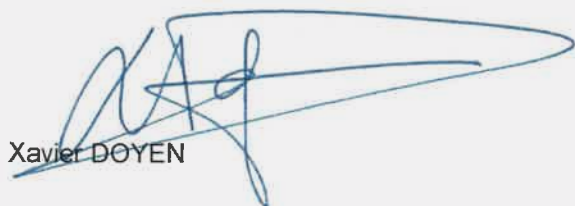
Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle des états financiers et est resté indépendant vis-à-vis de l'entité au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions de l'Ordonnance Organique de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 février 2006 (OOBCC) portant exécution de la loi du 16 mai 2003 et aux règles d'évaluation approuvées par l'organe de gestion.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des lois et Ordonnance Organique relatives au CIRB ou de la Loi du 16 mars 1954 sur les organismes d'intérêt public.
- Il n'entre pas dans notre mission de certifier le suivi du budget, le compte d'exécution du budget et le compte de gestion. Nous relevons toutefois que le budget a été réconcilié aux états financiers.

Bruxelles, le 2 mai 2019

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL
Réviseur d'Entreprises
représentée par



Xavier DOYEN

Rédaction et Coordination

Service Communication CIRB

Maquette et mise en page

The Manifest

Editeur Responsable

Hervé Feuillien, Directeur général

Pour toute correspondance relative à ce document,
veuillez contacter :



Service Communication

Avenue des Arts 21

1000 Bruxelles

Tél. +32/2/282.47.70

Web : www.cirb.brussels

Mail : communication@cirb.brussels

Twitter : @CIRB_CIBG

Facebook : [Cirb_Cibg_Bric](https://www.facebook.com/Cirb_Cibg_Bric)

Instagram : [cirb_cibg](https://www.instagram.com/cirb_cibg)

YouTube : [Cirb Cibg](https://www.youtube.com/CirbCibg)



www.cirb.brussels